

FICHE DE POSTE

POSTE : DIRECTEUR GENERAL DE LA VALORISATION MINIERE ET ENERGETIQUE

FILIERE : Management

FAMILLE METIERS : AVAL ENERGETIQUE ET MINIER

ACTIVITES :

Le/La Directeur Général de la Valorisation Minière et Energétique reçoit compétence générale pour toutes les questions relatives à la promotion de valorisation minière et énergétique et au développement et suivi des infrastructures de transport, de stockage et de distribution, ainsi que des interconnexions avec d'autres pays, en accord avec les politiques et orientations gouvernementales.

MISSIONS :

Le/La Directeur Général de la Valorisation Minière et Energétique est chargé de :

- Animer le fonctionnement des deux Directions constitutives de la Direction Générale et évaluer leur travail et veiller à la convergence des projets et programmes dans leurs domaines d'intervention ;
- Assurer l'intégration organique et fonctionnelle entre les directions sous la supervision de la Direction Générale et la synergie avec les autres directions ;
- Exercer les fonctions d'organisation, de pilotage, de contrôle, de coordination et de communication et assurer la convergence des projets confiés aux directions sous sa supervision ;
- Préparer et mettre en œuvre les plans et programmes dans les domaines de la valorisation minière et énergétique et des réseaux de transport, de stockage et de distribution.
- Suivre et évaluer les programmes d'investissement dans les domaines de la valorisation minière et énergétique ;
- Suivre et évaluer les réseaux et les installations de transport, de stockage et de distribution de l'énergie ;
- Veiller à la mise en place et à la gestion des stocks stratégiques et de sécurité ;
- Mettre en place ou y contribuer, les normes et référentiels pour la régulation des secteurs relevant de son domaine d'intervention, et ce conformément aux textes juridiques en vigueur ;
- Stimuler la R&D et le transfert de technologie dans ses domaines d'intervention, en étroite collaboration avec la Direction de la Stratégie, des Prévisions, de l'Observation et de la Coopération ;
- Préparer les projets de conventions et d'accords dans les domaines se rapportant à ces attributions et œuvrer à leurs mises en œuvre ;
- Coordonner et converger les activités et les stratégies des institutions publiques sous la tutelle de l'Autorité Gouvernementale en charge de la Transition Energétique, œuvrant dans le domaine de la valorisation minière et énergétique et suivre ces institutions.
- Elaborer des rapports et des bilans semestriels pour synthétiser les indicateurs de l'aval énergétique et minier et documenter les activités du Département.

COMPETENCE REQUISE POUR LE POSTE

Les savoirs :

- Maîtrise des stratégies, des programmes et des domaines d'interventions de l'autorité gouvernementale en charge de la Transition Energétique ;

- Management stratégique ;
- Connaissances des mécanismes de financement national et international ;
- Maîtrise des approches de développement des chaînes de valeurs et des approches commerciales ;
- Maîtrise de la législation nationale régissant les domaines de l'énergie et des Mines ;
- Connaissance du droit international relatif aux interconnexions énergétiques et du marché carbone ;
- Connaissance des principes de montage et de financement des projets dans les domaines de valorisation Minières et énergétiques.

Les savoir-faire :

- Gestion des risques et des crises ;
- Communication de crise, de stratégie, des plans et des programmes.
- Maîtrise des techniques de négociation des et accords et contrats internationaux,
- Techniques de planification et de montage et gestion de projet d'infrastructures ;
- Mode de passation des marchés publics ;
- Veille informationnelle et technologique favorisant la prise de décision des parties prenantes ;
- Aisance communicationnelle et maîtrise des langues (Arabe, Français et Anglais).

Les savoir-faire comportementaux :

- Etre organisé et méthodique,
- Travailler en équipe et assure le reporting régulier
- Maîtriser les techniques d'influence et de persuasion ;
- Observer la confidentialité,
- Résister au stress et être proactif,
- Savoir déléguer et simplifier les procédures,
- Gérer le temps.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le/La Directeur Général de la Valorisation Minière et Energétique relève directement du Secrétaire Général du Département.

Le/La Directeur Général de la Valorisation Minière et Energétique supervise les Directions suivantes :

- Direction des Combustibles et des Industries Minières ;
- Direction des Réseaux de Transport, de Stockage et de Distribution de l'Energie ;

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il (elle) développe des relations fonctionnelles avec d'autres entités internes et externes du Département.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer d'un haut niveau d'enseignement et de la qualification exigible.
- Avoir 15 ans, au moins, d'expériences dans le secteur public ou privé.
- Ayant exercé une fonction de Directeur de l'administration central ou un poste similaire pour les candidats émanant d'un établissement ou entreprise public et du secteur privé.
- Justifier d'une parfaite connaissance du fonctionnement de l'administration et de la gestion des affaires publiques.
- Maîtrise des langues : Arabe ; Français ; Anglais.